

RECTIFICATIF

Pour une question d'organisation interne à la commune de la Tour-de-Peilz.
La cérémonie d'adieu au **temple de La Tour-de-Peilz, le vendredi 13 août de**

Monsieur Jacques DESPOND

a dû être déplacée à **16 h 15** au lieu de 14 h 15 comme indiqué sur le faire-part.